Le 19 mars 2012.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 19 mars 2012, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères
Monsieur Pascal Paquette, conseiller
Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Jean-Luc Lavigne

Monsieur Guy Hudon est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Les élus présents confirment l'envoi de l'avis spécial de l'assemblée.

L'assemblée débute à 18 h 45.

14-03-12 APPUI PROJET GENEVIEVE CLOUTIER

ATTENDU que Madame Geneviève Cloutier désire présenter un projet au FAMM, pour la rénovation de la vieille maison du 65, rang 2 sud pour en faire un atelier de transformation;
ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11-05-11 du 10 mai 2011, concernant le montant d'aide financière accordé et les conditions préalables ;
ATTENDU que l'entreprise porte le nom de Ferme l'Horizon Vert et la propriétaire est Madame Geneviève Cloutier;
ATTENDU que l'entreprise œuvre dans le domaine de la production biologique et vise à la transformation comme activité principale;
ATTENDU que nous avons eu une bonne description de son projet remanié et de sa réalisation;
Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie le projet de Madame Geneviève Cloutier car il est conforme à la règlementation en vigueur dans la municipalité. Le projet doit faire l'objet d'une demande de permis de construction et doit respecter les critères de la municipalité en la matière ;
QUE la municipalité autorise la Ferme l'Horizon Vert à déposer une demande maximale de 12 500 $ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM).

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (18 h 55).

Accepter sur proposition de Mme Nicole Côté
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chaque résolution individuellement.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1

Directrice générale et sec. très.